

Organisation des enseignements et modalités de contrôle des connaissances

Diplôme de Formation Approfondie en Sciences Médicales

Dispositions :

Réglementation

Les enseignements, les examens et les stages des DFASM 3 sont organisés conformément aux dispositions de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime du deuxième cycle des études médicales et de l'arrêté du 17 juin 2013 relatif aux modalités de réalisation des stages et des gardes des étudiants en médecine.

Les enseignements, les examens et les stages des DFASM 1 et 2 sont organisés conformément aux dispositions de l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime du deuxième cycle des études médicales, **modifiés par l'arrêté du 2 septembre 2020 portant modification des dispositions relatives à l'enseignement du deuxième cycle des études médicales** et de l'arrêté du 17 juin 2013 relatif aux modalités de réalisation des stages et des gardes des étudiants en médecine, sous réserve de la parution de nouveaux arrêtés sur le DFASM au cours de l'année 2022-2023.

Examens

La vérification des aptitudes et des connaissances donne lieu à deux sessions d'examens par an ; la présence aux Travaux dirigés et/ou Travaux Pratiques donne lieu à une évaluation (présence, oral, compte-rendu...) sous la forme de contrôle continu.

Les résultats résultent d'une pondération entre les résultats obtenus, d'une part au contrôle continu, d'autre part à l'examen terminal.

Le contrôle continu ne peut faire l'objet d'une session de rattrapage. Seul l'examen terminal peut être repassé.

Assiduité

Toute absence aux épreuves écrites ou orales non justifiée sous 7 jours à la scolarité pour motif impérieux et validée par le jury de session 1 de l'année d'étude concernée, ne permettra pas l'accès aux épreuves de 2ème session.

Toute absence aux séminaires ou stages doit être justifiée par un motif valable (maladie, convocation officielle...) dans les 48 heures à la Scolarité du deuxième cycle.

Stages et gardes

Obligations réglementaires

Les étudiants doivent accomplir durant les trois années (36 mois) du DFASM :

36 mois de stages hospitaliers, prenant en compte des congés annuels et du congé sans solde précédant l'examen classant national (ECNi).

- 25 gardes (DFASM 3 – date butoir– fin mars)

Chaque étudiant doit effectuer pendant le DFASM, un stage de Médecine Générale, un stage dans un service de chirurgie et un stage dans une unité d'accueil des urgences, ou de réanimation.

Au cours d'un stage, soit de DFASM 1 ou 2, l'étudiant devra réaliser obligatoirement 5 jours dans une équipe mobile de Soins Palliatifs qu'il aura choisi ou non au cours d'une des procédures de choix dématérialisées.

L'étudiant qui ne réaliserait pas ce stage de 5 jours dès lors qu'il apparaît sur le tableau d'affectation en ligne sur le site de l'UFR Santé, verra son année invalidée en raison de ce stage.

La durée des stages est variable, de 6 à 10 semaines, selon l'organisation globale des stages et des enseignements.

Ces périodes de stage alternent avec des périodes d'enseignement, ainsi les DFASM1 sont en période de stage lorsque les DFASM2 sont en période d'enseignement, et inversement, quant à eux les DFASM 3 sont à mi-temps toute l'année à l'exception des stages d'été.

Tous les étudiants ont l'obligation de réaliser le stage qu'ils ont choisi pendant la procédure en ligne.

Un étudiant affecté pour un stage hospitalier dans un service comportant des gardes doit participer à ces gardes même s'il a déjà effectué le nombre minimum imposé de gardes.

Livret de stage

Un livret de stage est distribué à chaque étudiant dès le DFASM1. Ce livret sera conservé par l'étudiant pendant tout le DFASM. Il sera demandé aux étudiants par les chefs de services/référents pédagogiques lors de chaque évaluation de fin de stage.

Les étudiants devront présenter leur livret de stage **à l'issue de chaque stage non validé**, à la scolarité. Les validations de stage seront faites directement en lien avec les services par la scolarité, le livret ne doit plus être présenté et scanné mais rendu uniquement en fin de DFASM car il fait partie du dossier universitaire.

Ce livret sera indispensable pour la validation de fin de DFASM et devra être présenté **impérativement au plus tard le 30 avril de chaque année** pour les DFASM 3.

Evaluation

Chaque stage hospitalier donne lieu à une évaluation reposant sur les items précisés dans le livret de stage.

En cas de non validation du stage, l'étudiant sera ajourné et devra réaliser lors de son redoublement le même nombre de stages que prévu dans l'année de réinscription.

Notes et résultats

Après l'examen de 1^{ère} session, les responsables d'UE effectuent les corrections, puis les notes sont diffusées aux étudiants pour information. Le jury de 1^{ère} session se réunira en fin d'année afin de valider les résultats déjà diffusés. En aucun cas, il ne procédera à des modifications de notes. Toute note <10/20 imposera de passer la 2^{ème} session (session de rattrapage) pour la ou les UE concernées.

A l'issue de la 2^{ème} session d'examens, les notes ne seront pas communiquées avant le jury. Les notes sont étudiées au cours d'une réunion du jury qui analysera les résultats globaux de l'année et la cohérence du parcours de chaque étudiant afin de déterminer le passage ou non dans l'année supérieure.

Les résultats définitifs seront prononcés par le jury à l'issue de chaque session d'examen.

Jury

Le Président de l'Université nomme le jury sur proposition du directeur de l'UFR de Santé.

En cas d'empêchement majeur de l'un d'entre eux, le jour de la délibération, il devra se faire représenter par un enseignant titulaire qui a participé à l'enseignement du module. La présidence sera assurée par le Doyen de la Faculté ou son représentant. Le Jury a seul le pouvoir lors de chaque délibération d'arrêter **définitivement les résultats**. L'admission, le statut AJAC et l'ajournement sont prononcés par le jury.

La décision du jury est collégiale et souveraine.

Nombre d'inscriptions :

Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de **six** inscriptions en vue du diplôme de formation approfondie en sciences médicales et une des années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le président de l'université sur proposition du directeur de l'unité de formation et de recherche médicale responsable.

Validation du DFASM :

Année d'étude

La validation de l'année d'études est obtenue en application des règles suivantes :

L'étudiant doit :

- s'être présenté à l'ensemble des épreuves.
- avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 à chaque UE.
- avoir validé l'ensemble des stages obligatoires.

Les étudiants ajournés à la 1^{ère} session avec une ou des notes inférieures à 10/20 doivent présenter à la 2^{ème} session toutes les épreuves pour lesquelles ils n'ont pas obtenu la note de 10/20 à la 1^{ère} session.

L'étudiant qui n'aurait pas réalisé le stage de soins palliatifs dès lors qu'il apparaît sur le tableau d'affectation en ligne, verra son année invalidée. Ce stage n'est pas rattrapable dans l'année en cours.

Seuls les étudiants de DFASM1 ayant validé l'ensemble des modules sauf **Un** peuvent être déclarés « **A**Journés **A**utorisés à **C**ontinuer (AJAC). Dans ce cas, ils pourront s'inscrire en DFASM2 avec un et un seul module de retard.

Les étudiants n'ayant pas validé l'ensemble des UEs/modules de leur année d'étude devront redoubler. En cas de redoublement, les étudiants devront effectuer de nouveau les 12 mois de stage correspondant à l'année.

Validation DFASM 3

En plus des conditions précisées ci-dessus pour la validation de l'année d'études, les DFASM 3 devront avoir validé le Certificat de Compétences Cliniques «CCC» :

Note ECOS DFASM 1 = 20%

Note ECOS DFASM 2 = 30%

Note ECOS DFASM 3 = 50%

Si moyenne générale sur le DFASM >10 Admis sinon 2^{ème} session en DFASM 3

Toute absence non justifiée sous 7 jours à la scolarité pour motif impérieux et validée par le jury de session 1 de l'année d'étude concernée, ne permettra pas l'accès à l'épreuve de substitution et entraînera la note = 0/20 »

Validation du DFASM

L'admission au DFASM est obtenue si l'étudiant :

A obtenu 120 ECTS (DFASM1, DFASM2, DFASM3)

ET

A validé l'ensemble des stages et gardes qui sont obligatoires

Organisation des enseignements et des examens du DFASM :

DFASM1

- Enseignements :

PREMIER SEMESTRE				
<u>Modules</u>	ECTS	heures enseign. Maximum	Durée examen	Modalités Examens
3 - Coeur-Thorax-Vaisseaux	6	40	120 mn	Session 1 : Examen UNESS Session 2 : Examen UNESS ou oral
4 - Métabolisme/Sang	6	40	105 mn	Session 1 : Examen UNESS Session 2 : Examen UNESS ou oral
UE13- Stages	5			Evaluation fin de stage

DEUXIEME SEMESTRE				
<u>Module/UE</u>	ECTS	heures enseign. Maximum	Durée examen	Modalités Examens
5 – Abdomen/Pelvis	9	70	150 mn	Session 1 : Examen UNESS Session 2 : Examen UNESS ou oral
ECOS (examens cliniques par Objectifs Structurés)	-	-	30 mn	Oral correspondant à 20% du « CCC »
UE13- Stages	5			Evaluation fin de stage

Enseignements annuels				
Unités d'enseignements	ECTS	heures enseign. Maximum	Durée examen	Modalités Examens
UE12-Formation générale à la Recherche	4	28	90 mn	Sessions 1 et 2 : Examen UNESS
UE libres (1 sur 4)				
Anatomie avancée	4	20	-	Contrôle continu - présence
Anglais	4	20	-	Contrôle continu – Exposé oral + participation orale et écrite
ECG	4	20	-	Contrôle continu - présence
Echoscopie (ultra son)	4	20	-	Contrôle continu - présence
Histologie avancée	4	20	-	Contrôle continu - présence
ImAge	4	20	-	Contrôle continu - présence
Médecine générale	4	20	-	Contrôle continu - présence
NGS et One Health	4	20	-	Contrôle continu - présence
Physiologie Humaine Avancée	4	20	60 mn	Contrôle continu : 16.7% - présence Contrôle terminal : 83.3% - écrit
Programme d'Approches Cognitives et Méditatives de gestion du Stress (PACoM-Stress)	4	20	-	Contrôle continu - présence
Résistance aux antimicrobiens	4	20	-	Contrôle continu - présence
Télé médecine	4	20	-	Contrôle continu - projet
UE master 1		40		Selon les modalités du Master

Des « **ECOS** » **examens cliniques par Objectifs Structurés** sont organisés en fin d'année. Ils sont obligatoires, et donnent lieu à une note par étudiant pour la note finale du Certificat de Compétences Cliniques (CCC) du DFASM.

(Cf. p. 3 – Validation du DFASM3)

- Stages hospitaliers et ambulatoire

Les étudiants de première année de formation approfondie en sciences médicales doivent effectuer 3 stages (entre 6 à 8 semaines à temps complet), soit 24 semaines de stage à temps plein réparties sur 4 périodes définies en début d'année. En cas de stage invalidé, le stage de rattrapage sera positionné sur les dates du stage d'été du DFASM 2.

- Enseignements :

PREMIER SEMESTRE				
<u>Modules</u>	ECTS	heures enseign. Maximum	Durée examen	Modalités Examens
6 - "Femme"	6	45	120 mn	Session 1 : Examen UNESS Session 2 : Examen UNESS ou oral
7 - "Tête et cou/Système nerveux"	8	60	120 mn	Session 1 : Examen UNESS Session 2 : Examen UNESS ou oral
8 - "Squelette/Peau"	6	40	105 mn	Session 1 : Examen UNESS Session 2 : Examen UNESS ou oral
UE13- Stages	2.5			Evaluation fin de stage

DEUXIEME SEMESTRE				
<u>Modules</u>	ECTS	heures enseign. Maximum	Durée examen	Modalités Examens
ECOS (examens cliniques par Objectifs Structurés)	-	-	30 mn	Oral correspondant à 30% du « CCC »
9 - "Maladies infectieuses/immunologiques/inflammatoires"	7	50	105 mn	Session 1 : Examen SIDES Session 2 : Examen SIDES ou oral
10 - "Santé mentale"	7	50	105 mn	Session 1 : Examen SIDES Session 2 : Examen SIDES ou oral
11 - "Gériatrie/Vulnérabilité"	4	30	90 mn	Session 1 : Examen SIDES Session 2 : Examen SIDES ou oral
UE13- Stages	2.5			Evaluation fin de stage

Enseignements annuels				
Unités d'enseignements	ECTS	heures enseign. Maximum	Durée examen	Modalités Examens
UE12-Formation générale à la Recherche	4	28	180 mn	Sessions 1 et 2 : Examen SIDES
UE libres (1 sur 6)				
Anglais	4	20	-	Contrôle continu – Exposé oral + participation orale et écrite
ECG	4	20	-	Contrôle continu - présence
Nutrition artificielle	4	20	-	Contrôle continu - présence
Patients Scopés	4	20	-	Contrôle continu - présence
Physiologie Humaine Avancée	4	20	60 mn	Contrôle continu : 16.7% - présence Contrôle terminal : 83.3% - écrit
Programme d'Approches Cognitives et Méditatives de gestion du Stress (PACoM-Stress)	4	20	-	Contrôle continu - présence
Sensibilisation à l'éducation thérapeutique	4	20	-	Contrôle continu - présence
Situations sanitaires exceptionnelles	4	20	-	Contrôle continu : 50% (présence) + 50% (écrit)
Télé médecine 1	4	20	-	Contrôle continu - projet
Tutorat	4	20	-	Contrôle continu
Vaccination	4	20	-	Contrôle continu - présence
UE master 1		40		Selon les modalités du Master

Des « **ECOS** » examens cliniques par Objectifs Structurés sont organisés au deuxième semestre. Ils sont obligatoires, et donnent lieu à une note par étudiant pour la note finale du Certificat de Compétences Cliniques (CCC) du DFASM. (Cf. p. 3 – Validation du DFASM3)

- Stages hospitaliers et ambulatoire

Les étudiants de deuxième année de formation approfondie en sciences médicales doivent effectuer 3 stages (entre 6 à 10 semaines à temps complet), soit 26 semaines de stage à mi-temps réparties sur 3 périodes définies en début d'année. En cas de stage invalidé, le stage de rattrapage sera positionné sur les dates du stage d'été du DFASM 1.

DFASM3

- Enseignements :

Enseignements annuels				
Unités d'enseignements	ECTS	heures enseign. Maximum	Durée examen	Modalités Examen
UE 5 – Handicap – Vieillesse – Dépendance – Douleur – Soins Palliatifs - Accompagnement	8	58	90 mn	Session 1 : Examen SIDES Session 2 : Examen SIDES ou oral
UE10 - le bon usage du médicament.	8	28	60 mn	Session 1 : Examen SIDES Session 2 : Examen SIDES ou oral
UE12-Formation générale à la Recherche		20		
UE13- Stages	6			Evaluation fin de stage
« ECOS » examens cliniques par Objectifs Structurés			4 stations de 7 mn par jour sur 2 jours	Session 1 : Oral - ECOS Session 2 : Oral – ECOS/ECS

Examen non validant G4 :

La présence est recommandée pendant cet examen qui se déroule sur une journée en décembre. La note obtenue sera prise en compte au moment du jury de session 1.

- Stages hospitaliers et ambulatoire

Les étudiants de troisième année de formation approfondie en sciences médicales doivent effectuer 4 stages (entre 6 à 10 semaines à mi-temps) et 1 stage d'été (8 semaines à temps complet), soit 24 semaines de stage à temps plein réparties sur 5 périodes définies en début d'année.

En cas de stage non validé en cours de DFASM 3, un stage de 6 semaines de rattrapage à temps plein, sera positionné obligatoirement entre la fin du 4^{ème} stage du DFASM 3 et les ECNi.